

Périgueux, le 9 octobre 2006



L'Inspectrice de l'Education nationale

A Mesdames Messieurs les Enseignants
Mesdames Messieurs les Directeurs

Référence AC/CL n° 90

NOTE DE SERVICE N° 8

OBJET :

**MISE A DISPOSITION DES MALLES SCIENCES ET
TECHNOLOGIE, DES BOITES LITTERATURE ET DU
MATERIEL EPS DE LA CIRCONSCRIPTION DE PERIGUEUX II**

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Annie COURTEAUX

Tél. : 05 53 53 16 66
Fax : 05 53 02 84 45

ce.ien-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

Comme nous vous le signalions dans les notes de service numéros 3, 4, 5 du 25 août 2006, voici les plannings organisant la répartition et la rotation des malles sciences et technologie, des boites littérature et du matériel EPS de la circonscription pour l'année 2006/2007.

Vos fichets-réponse ont été pris en compte jusqu'au 22 septembre 2006.

- La répartition a été faite en attribuant au moins une malle ou boîte par demande, si possible deux.
- Le matériel EPS a été réparti en tenant compte des vœux et ajustements après contact téléphonique.

Afin d'assurer au mieux la gestion de la rotation de ces matériels collectifs vous voudrez bien respecter la procédure ci-dessous :

- A l'arrivée dans une école les boites, malles ou matériel EPS sont inventoriés (cf la procédure indiquée dans chaque malle ou boîte).
- A la fin de chaque période l'école qui possède une malle ou une boîte en dresse l'inventaire final et procède aux éventuels réapprovisionnements.
- A la fin de chaque période, l'école possédant une malle ou une boîte ou le matériel EPS appelle l'école suivante mentionnée dans le tableau afin d'assurer la transmission au mieux.
- Si vous n'avez pas l'utilité de la boîte ou malle à la période indiquée, nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir le plus rapidement possible afin que nous puissions en faire profiter une autre école.
- A la fin de l'année scolaire, les écoles en possession des malles et boites, voudront bien les rapporter à l'inspection.
- Le matériel EPS restera en dépôt dans la dernière école concernée.

Si des écoles souhaitent s'inscrire dans les plages disponibles, elles voudront bien se faire connaître par mèl.

Je vous remercie de votre collaboration.

L'Inspectrice de l'Education Nationale,

Mme COURTEAUX Annie